



## Conférence de Mme Nicole Giroud-Awais

25 Janvier 2017

Genève, Organisation des Nations-Unies

### Francisco de Vitoria

#### Qui est Vitoria ?

Francisco de Vitoria (1486-1546) a vécu dans la 1<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et fait partie d'un courant réformé au cœur des dominicains espagnols. Son parcours est assez classique pour l'époque puisqu'il fait des études à Burgos et à Paris. A partir de 1526, il obtient la « chaire de prime » de Salamanque, une des plus illustres d'Europe.

Une de ses caractéristiques est sa préoccupation pour le monde dans lequel il vit qui est marqué par la Réforme de Luther, des guerres entre Etats chrétiens et la prise de conscience de la découverte d'un Nouveau Monde. Vitoria est un homme de la Renaissance, le premier théoricien moderne du « droit des gens ». Son influence est notable pour les théories juridiques des siècles à venir.

Notons encore que 1492 est une année particulière pour l'Espagne. L'Espagne est à nouveau unifiée après deux siècles d'efforts et de guerre pour reconquérir et reconvertir son territoire en expulsant les derniers Juifs et Musulmans non convertis de Grenade, en plus d'être la date de la découverte des Indes. L'Espagne est au sommet de son influence quand elle se lance dans les projets en direction des Indes.

Pour parvenir à reconquérir son territoire conquis par les musulmans, un système de concession a été mis en place, appelé *encomendia*, qui permet de donner une portion de territoire, dès qu'elle a été reconquise, à un guerrier vaillant avec tout ce qu'il contient (sur et sous le sol qui est attribué). Ce système a montré son

efficacité en Espagne et c'est donc le même système qui est appliqué lors de la découverte des Indes occidentales si ce n'est que les habitants sur ces terres ne sont ni des Espagnols, ni des envahisseurs à déloger.

## Affirmations et innovations de Vitoria

### Les sources

Comme tout théologien qui se respecte, Vitoria a comme sources de sa réflexion la Bible et les pères de l'Eglise (et en particulier St. Thomas d'Aquin). Une des originalités de Vitoria est d'y ajouter des sources issues de l'expérience et de l'histoire humaines qui sont appelés les lieux théologiques et, en particulier, la raison ou les philosophes comme source au même titre que les Père de l'Eglise.

Toutefois, l'innovation la plus importante de Vitoria n'est pas les sources qu'il choisit mais la façon dont il va les exploiter et les confronter à la situation tout à fait inédite qui est celle des Indes.

### De quel droit parle-t-on ?

La jurisprudence médiévale donnait au pape une autorité universelle et donc il pouvait déléguer cette autorité au roi. Isabelle la Catholique avait affirmé (sans être infirmé par les juristes) que la concession des Indes occidentales faite par le Pape pour y amener la foi légitimait l'autorité des rois chrétiens et l'usage de la force si nécessaire. L'argument théologique qui est sous-entendu est que Dieu a donné à saint Pierre son représentant sur terre, par l'intermédiaire du Christ, son pouvoir qui l'a transmis à ces successeurs et le pape de l'époque a concédé une partie du territoire aux Rois catholiques. Cette concession implique la propriété et le gouvernement de ces terres.

Donc, les *Indios* doivent se soumettre et devenir croyants, sinon ils seront soumis par la force et c'est exactement l'argumentation qui utilisée dans le *Requerimiento*. Ce texte, lu en espagnol aux Indios par les conquistadors à leur arrivée, leur laisse le « choix » : se convertir et se soumettre ou être convertis par la force.

Du point de vue théologique, John Mair, repris par Sepulveda, a affirmé la légitime de cette conquête parce que :

1. les *Indios* sont esclaves par nature ;
2. la prédication évangélique a besoin d'un peuple soumis pour être efficace.

Matiaz de Paz, prédécesseur de Vitoria à la chaire de Prime, a écrit un traité dans lequel il accepte la juridiction des Rois catholiques sur les Indes. Donc si les *Indios* se convertissaient, il n'y avait pas de guerre, mais s'ils résistaient, il était légitime de leur déclarer la guerre. Toutefois, selon lui, les *Indios* ne peuvent être réduits en esclavage car cela engendre plus de blasphèmes que de conversions !

Vitoria, face à cette position majoritaire, pose la question de savoir si, avant l'arrivée des Espagnols, les Indiens, infidèles non coupables – puisqu'ils n'ont encore jamais entendu la prédication, peuvent être considérés comme les vrais propriétaires de la terre selon le droit public et le droit privé. Pour y répondre et pour que sa réponse puisse être acceptable à la fois par les Espagnols et les *Indios*, il utilise la distinction entre le droit divin et le droit naturel.

Le droit naturel est le fruit de la raison humaine (naturelle) qui s'enrichit grâce aux différentes philosophies et réflexions menées au fil du temps. Il est fixé par la condition humaine et est donc valide pour tous les

hommes (il se distancie des normes du droit divin parce qu'un homme qui n'a jamais été exposé à la foi catholique ne peut pas être soumis à la juridiction du pape puisqu'il est légitimement non croyant – ce qui n'est pas le cas d'un hérétique). Le droit des gens, fondement du droit international, est, quant à lui, l'application du droit naturel dans un contexte particulier (par exemple, selon le droit naturel, toutes les choses sont communes et au service des hommes ; selon le droit des gens, l'expérience montre que la meilleure manière d'y faire droit est d'appliquer la propriété privée pour éviter lutte et dissensions). Ce droit n'est donc pas fixé et statique, mais il évolue en fonction des connaissances et des situations historiques. Il impose un nouveau cadre juridique pour les relations internationales et considère que ce droit a été violé aux Indes par les Espagnols lors de la Conquête.

En se basant sur ce droit, Vitoria affirme que les *Indios* peuvent être considérés comme les propriétaires légitimes de leur terre. Il est donc face à une nouvelle question : les Rois Catholiques ont-ils une autorité sur cette terre et quels titres légitimes ont-ils pour y mener une conquête ?

### **L'autorité des rois et les titres (il)légitimes**

Vitoria reprend la distinction de Cajetan pour démontrer que, malgré leur infidélité, les Indios ne sont pas soumis à l'autorité des Rois Catholiques puisque ce sont des infidèles dont les terres n'ont jamais appartenu aux chrétiens, ils ne sont soumis ni de droit, ni de fait.

A partir de cette affirmation, dans *De Indis* et *De iure belli* (1539), Vitoria va reposer les éléments qui déterminent si une guerre est justifiée et si les Espagnols pouvaient légitimement mener une guerre de conquête aux Indes.

Pour commencer, précisons que Vitoria n'a jamais été aux Indes, mais il reçoit le témoignage de ses confrères missionnaires qui reviennent au couvent de Salamanque. Contrairement à ces prédécesseurs, il ne part pas du pouvoir universel du pape, mais bien du droit naturel et du droit des gens. Cela lui permet d'affirmer, d'une part, que la conquête ne peut être justifiée par le droit positif européen puisque les Indios n'y sont pas soumis. D'autre part, il reconnaît huit titres légitimes tout en précisant qu'il n'est pas certain que ces titres puissent être appliqués au cas des Indes. On peut noter en particulier qu'il reconnaît le droit des Espagnols (et donc des *Indios*) à une liberté de communication et de commerce si cela ne cause pas de dommage à l'autre ; le droit d'enseigner la vérité et de prêcher ainsi que la protection des innocents et des convertis. Par contre, il s'oppose fermement au pouvoir universel du pape et au pouvoir particulier des rois catholiques. Il refuse donc tout l'argumentaire du *Requerimiento*.

### **Que retenir des réflexions théologiques et juridiques de Vitoria ?**

Dans la bataille en faveur des *Indios*, la pensée de Vitoria a permis à Bartolomé de Las Casas d'avoir une assise juridique dans son combat pour la protection des Indios (en obtenant entre autres les Lois Nouvelles en 1542). Las Casas ira beaucoup plus loin dans ses affirmations juridiques et ne reconnaît aucun titre légitime à la présence espagnole et exigera une restitution totale de tout ce qui a été acquis illégitimement.

Ce qui est très impressionnant dans la pensée de Vitoria, en plus de son courage, c'est sa capacité à reconnaître à l'autre sa dignité quelle que soit sa religion et son origine. En se basant sur le droit naturel, il donne un nouveau cadre aux relations internationales qui n'avait pas été pensée comme cela jusque-là : il a différencié le droit médiéval européen-centré avec le droit des gens international. Dans ce cadre, les individus de toute nation ont les mêmes droits et ils peuvent librement choisir leur gouvernance quelques soit leur religion, leur croyance, leur origine et leur couleur. De ce fait, au XXe siècle, lors de la fondation de la SDN, on comprend mieux qu'on cite Vitoria comme un des fondateurs du droit des gens.

Aujourd'hui, on peut retenir à titre d'exemple que si de fait, les droits de l'homme existent aujourd'hui, il serait heureux que les hommes et les femmes de notre temps aient le même courage que Vitoria pour exiger leur mise en œuvre dans la société et dans les relations internationales pour offrir aux hommes, aux femmes et aux enfants un monde plus respectueux des droits de chacun-e.

## Bibliographie

MONNET, Marie. éd. (2016). *La source théologique du droit*. L'actualité de l'Ecole de Salamanque. Toulouse, Domuni-Press & Presses de l'Institut catholique de Toulouse.

HERNANDEZ Martín, Ramón (1997). *Francisco de Vitoria et la "Leçon sur les Indiens"*. Paris, Cerf.

DE VITORIA, Francisco (1991), *Political writings*. Cambridge, Cambridge University Press.